

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: ORTHENE® 97% GRANULÉ SOLUBLE INSECTICIDE SYSTÉMIQUÉ
Synonymes	: ORTHENE® ULTRA 97% SG
Autres moyens d'identification	: EPA Reg. No. 66330-360 PMRA Reg. No. 29499

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange	: Insecticide
-------------------------------------	---------------

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Arysta LifeScience North America LLC  
15401 Weston Parkway, Suite 150  
Cary, NC 27513 – USA

Arysta LifeScience Canada Inc.  
400 Michener Road, Unit 2 Guelph,  
Ontario N1K 1E4

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: Exposure Calls (PROPHARMA): +1-866-303-6952 or +1-651-603-3432 (international) Spill Calls (CHEMTREC) (Contract # CCN1779): +1-800-424-9300 or +1-703-527-3887 (international)
------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification GHS

Acute Tox. 4 (Oral) H302  
Carc. 2 H351

Texte intégral des mentions H : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)



Mention d'avertissement (GHS)

: Attention

Mentions de danger (GHS)

: H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS)

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection  
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
P330 - Rincer la bouche  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation de collecte des déchets autorisée

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Poussières combustibles.

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

1,46 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Dermal)

1,46 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

# ORTHENE® 97% GRANULÉ SOLUBLE INSECTICIDE SYSTÉMIQUE

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS
Acephate Technical (Constituant principal)	(n° CAS) 30560-19-1	97,2	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Carc. 2, H351
Acetic acid ethenyl ester, polymer with 1-ethenyl-2-pyrrolidinone	(n° CAS) 25086-89-9	1,455	Comb. Dust, H232

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Procéder à un lavage gastrique sous surveillance médicale qualifiée.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Susceptible de provoquer le cancer.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation modérée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut provoquer une légère irritation.
Symptômes/lésions après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Antidote : atropine, DL-tropate de tropyle.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Brouillard d'eau. Eau pulvérisée. <b>fog</b> . Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
Danger d'explosion	: Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir les structures et récipients adjacents au jet d'eau pour protéger et prévenir toute ignition.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu. Rester du côté d'où vient le vent.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.
Procédures d'urgence	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone. Rester du côté d'où vient le vent.

# ORTHENE® 97% GRANULÉ SOLUBLE INSECTICIDE SYSTÉMIQU

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Arrêter le débit de matière, si cela peut se faire sans risque.
- Procédés de nettoyage : Réduire à un minimum la production de poussières. Balayer et récupérer la substance répandue dans des récipients. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Ne pas stocker à proximité d'aliments, de denrées alimentaires, de médicaments ou de réserves d'eau potable.
- Produits incompatibles : acides. Alkali.
- Matières incompatibles : Sources de chaleur.
- Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart des matières incompatibles.
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir hors de portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

ORTHENE® 97% GRANULÉ SOLUBLE INSECTICIDE SYSTÉMIQU	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
Acephate Technical (30560-19-1)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
Acetic acid ethenyl ester, polymer with 1-ethenyl-2-pyrrolidinone (25086-89-9)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés. gants en caoutchouc naturel.
- Protection oculaire : Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables.
- Protection de la peau et du corps : vêtements de protection à manches longues.
- Protection des voies respiratoires : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez appareil respiratoire isolant.
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# ORTHENE® 97% GRANULÉ SOLUBLE INSECTICIDE SYSTÉMIQU

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: blanc.
Couleur	: Blanc cassé
Odeur	: forte
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4,2 @ 23 °C
Point de fusion	: 86,9 - 91 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,35
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,656 g/ml @ 22 °C
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Ethanol: modérément soluble Acétone: modérément soluble Solvant organique: légèrement soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

Sources d'inflammation when's dépoussiérage se produire.

#### 10.5. Matières incompatibles

acides. Alkali.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives. La décomposition thermique génère : Oxydes d'azote. Acide phosphorique. Oxydes de soufre.

# ORTHENE® 97% GRANULÉ SOLUBLE INSECTICIDE SYSTÉMIQU

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables : Inhalation; Contact avec la peau et les yeux

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

#### **ORTHENE® 97% GRANULÉ SOLUBLE INSECTICIDE SYSTÉMIQU**

DL50 orale rat	688 mg/kg males
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
ATE US (voie orale)	688,000 mg/kg de poids corporel

#### **Acephate Technical (30560-19-1)**

DL50 orale rat	1030 mg/kg female; 1,447 mg/kg male
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 15 mg/l/4h
ATE US (voie orale)	1030,000 mg/kg de poids corporel

#### **Acetic acid ethenyl ester, polymer with 1-ethenyl-2-pyrrolidinone (25086-89-9)**

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

(Légèrement irritant pour la peau)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

(Légèrement irritant mais non pertinent pour la classification)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

(Chez le cobaye, aucune réaction de sensibilisation n'a été mise en évidence)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

#### **Acephate Technical (30560-19-1)**

CL50 poisson 1	1725 ppm 96 h Black bass; 2,050 ppm 96 h Bluegill; 2,230 ppm 96 h Catfish; 6,650 ppm 96 h Mosquito fish; 750 ppm 120 h Crayfish
CL50 autres organismes aquatiques 1	0.05516 mg/l 48 h Daphnia
CL50 poissons 2	9550 ppm 96 h Goldfish

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### **Acephate Technical (30560-19-1)**

Biodégradation	La demi-vie de 4,5 à 32 jours selon le type de sol
----------------	----------------------------------------------------

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### **Acephate Technical (30560-19-1)**

Ecologie - sol	Devrait être très mobile dans le sol.
----------------	---------------------------------------

# ORTHENE® 97% GRANULÉ SOLUBLE INSECTICIDE SYSTÉMIQU

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Department of Transportation (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Non réglementé pour le transport

### Indications complémentaires

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### ADR

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Transport maritime

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

### Transport aérien

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations États-Unis

#### Acephate Technical (30560-19-1)

Not listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory  
Subject to reporting requirements of United States SARA Section 313

#### Acetic acid ethenyl ester, polymer with 1-ethenyl-2-pyrrolidinone (25086-89-9)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

#### Acephate Technical (30560-19-1)

Not listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List) inventory.

#### Acetic acid ethenyl ester, polymer with 1-ethenyl-2-pyrrolidinone (25086-89-9)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)

#### Réglementations UE

#### Acephate Technical (30560-19-1)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### Directives nationales

#### Acephate Technical (30560-19-1)

Not listed on the Canadian Non-Domestic Substances List (NDSL).

#### Acetic acid ethenyl ester, polymer with 1-ethenyl-2-pyrrolidinone (25086-89-9)

Polymer exempt from EINECS.

# ORTHENE® 97% GRANULÉ SOLUBLE INSECTICIDE SYSTÉMIQU

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

### 15.3. Les réglementations américaines

#### Acephate Technical (30560-19-1)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

### 15.4. EPA FIFRA réglementations

Ce produit chimique est un produit pesticide enregistré par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis. Il est soumis à certaines exigences d'étiquetage conformément à la loi fédérale des États-Unis relative aux pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger exigés pour les fiches de données de sécurité (FDS) et pour les étiquettes des produits chimiques autres que les pesticides sur le lieu de travail. Les informations de danger obligatoires sur l'étiquette du pesticide sont reproduites ci-après : L'étiquette du pesticide inclut également d'autres informations importantes, y compris les instructions d'utilisation.

Mention d'avertissement (loi FIFRA des États-Unis) : Prudence

Mentions de danger (loi FIFRA des États-Unis) : Nocif en cas d'ingestion.

Dangers pour l'environnement : Ce produit est toxique pour les oiseaux.

Dans le cas des utilisations terrestres, ne pas appliquer directement à l'eau ou aux zones incluant des eaux de surface, ainsi qu'aux zones intertidales situées en dessous de la laisse de haute mer moyenne. Ne pas contaminer l'eau avec l'équipement de nettoyage, ni se débarrasser des eaux de lavage de l'équipement.

Les semences traitées exposées peuvent être dangereuses pour les oiseaux et le reste de la faune. Éliminer toutes les semences traitées surnuméraires ainsi que les emballages des semences en les enterrant à l'écart des étendues d'eau.

Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées à un traitement direct des cultures ou des mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver vers les cultures ou les mauvaises herbes en floraison tant que des abeilles sont actives dans la zone de traitement.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 02/25/2016

Sources des données : ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels government). National Fire Protection Association. Guide de protection contre les incendies de matières dangereuses; 10e édition.  
Kristen Forsberg et S.Z. Mansdorf, "Guide de sélection rapide de vêtements de protection chimique", cinquième édition.  
Guide Santé NIOSH pour les substances chimiques - Vol. II, Septembre 1978.  
OSHA Hazard Communication norme 29CFR 1910.1200.  
TSCA inventaire des substances chimiques. Consulté à <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>

Abréviations et acronymes : ATE: estimation de toxicité aiguë.  
CAS (Chemical Abstracts Service) nombre.  
CLP: Classification, étiquetage, emballage.  
CE50: Concentration Associated environnement Avec une réponse de 50% du texte de la population.  
LD50: Dose létale pour 50% du texte de la population.  
GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).  
CSEO: concentration sans effet observé.  
OSHA: Safety & Health Administration.  
TSCA: Toxic Substances Control Act.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

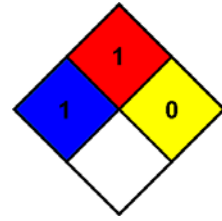
H232	Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air
H302	Nocif en cas d'ingestion
H351	Susceptible de provoquer le cancer

# ORTHENE® 97% GRANULÉ SOLUBLE INSECTICIDE SYSTEMIQU

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

- Danger pour la santé NFPA : 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelle, même si aucun traitement n'est donné.
- Danger d'incendie NFPA : 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.
- Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Indications de changement:  
Informations relatives au transport.

Redstone SDS USCAN (GHS) for Arysta

**SDS Prepared by:** The Redstone Group, LLC.  
6077 Frantz Rd  
Suite 206  
Dublin, Ohio, USA 43016  
614.923.7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*